

L'Amérique centrale

Conclusion/Recommandation

97. La majorité des membres du comité estime nécessaire de souligner que la politique américaine est conçue en partie pour contrer l'intervention d'autres puissances militaires étrangères en Amérique centrale et soutient que le Canada doit pour sa part s'opposer à toute intervention extérieure en Amérique centrale, par quelque pays que ce soit. (page 121)

Réponse

Le gouvernement désapprouve l'exportation de la révolution et l'ingérence des tierces parties en Amérique centrale. Il a fermement appuyé l'initiative de Contadora. Le Canada appuie l'idée d'un dialogue entre le Honduras et le Nicaragua, ainsi que la reprise du dialogue entre les États-Unis et le Nicaragua, tout comme les entretiens entre le gouvernement du Nicaragua et son opposition.

Conclusion/Recommandation

98. La majorité des membres du comité s'oppose pour l'instant à l'ouverture d'une ambassade du Canada à Managua, mais demande instamment au gouvernement de surveiller les occasions qui pourraient surgir. (page 123)

Réponse

Le gouvernement continuera d'évaluer la nécessité d'accroître sa représentation au Nicaragua en fonction de l'évolution de la situation et du besoin d'y promouvoir les intérêts du Canada. Pour l'instant, il est plus rentable de desservir le Nicaragua à partir de l'ambassade de San José, au Costa Rica, où un personnel maintenant plus nombreux permettra l'augmentation de la fréquence des visites dans ce pays.

Conclusion/Recommandation

99. L'influence que le Canada exerce sur les mesures que prennent d'autres pays pour assurer leur sécurité est évidemment limitée, mais nous avons par contre la possibilité d'offrir une aide directe et concrète aux centaines de milliers de réfugiés de cette région qui en ont désespérément besoin. Le comité voudrait que le gouvernement prenne deux initiatives: premièrement qu'il mette sur pied, en collaboration avec d'autres pays et des organisations non-gouvernementales, un programme de surveillance des réfugiés visant à rehausser la sécurité dans les camps de réfugiés et, deuxièmement, qu'il soutienne activement les programmes d'autosuffisance et de développement économique à l'intention des réfugiés. Le gouvernement doit également prendre des mesures pour permettre au Canada de mieux surveiller la situation des droits de la personne en Amérique centrale, en accordant une attention particulière aux conditions qui existent dans chaque pays et aux opinions des ONG canadiennes qui y travaillent. Le Canada doit appuyer les programmes de coopération qui ont pour objet l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, ainsi que les gens et les organismes de ces pays qui militent en faveur du respect des droits de la personne. (page 124)